

ENTR'ACT *organise...*

Le Dimanche 21 mai 2017

à

Amblans et Velotte

RN19 à 7 km de Lure

Vide grenier

Jardi'Troc

Ouvert aux particuliers et aux pros

De 7 à 18 heures

**Restauration et Animation
assurées**

Pour tous renseignements :

Maxime : 06.74.61.07.97

entract.amblans@laposte.net

www.amblans.com

Le tarif est de 2 Euro le mètre linéaire pour participation aux frais d'organisation
L'inscription pour les adhérents de l' Association reste gratuite .
(l'association se réserve de droit de refuser le jour même les stands d'articles neufs et alimentaires)



Organisateur : 1 Rue du Breuil . 70200 AMBLANS

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS / PARTICULIER

se déroulant le _____ à Ville : _____

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Né(e) le à Ville : Département :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

(joindre obligatoirement copie recto-verso carte nationale d'identité)

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
 - de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
 - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
 - s'engager a ramasser tous déchets quels qu'ils soient et laisser l'emplacement aussi propre qu'à l'arrivée
- Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ m

Fait à le

Signature



Organisateur : 1 Rue du Breuil . 70200 AMBLANS

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS / PERSONNE MORALE

se déroulant le _____ à Ville : _____

Je soussigné(e), Nom Prénom

Représentant la Société/Association/ (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers :

De

dont le siège est (adresse):

(joindre obligatoirement copie registre du commerce)

Adresse du représentant :

CP Ville :

Tél. Email Titulaire

de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
 - Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)
 - s'engager a ramasser tous déchets quels qu'ils soient et laisser l'emplacement aussi propre qu'à l'arrivée
- Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ m

Fait à le

Signature